



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **Réponse socialiste à la recommandation 21.119 de Doris Angst sur le VTT au Creux-du-Van et à la recommandation 21.120 « Creux-du-Van : un public informé et sensibilisé est un public respectueux »**

### **Intervention de Annie Clerc-Birambeau au nom du groupe socialiste**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra les deux recommandations 21.119 et 21.120. Permettez-moi de les traiter ensemble.

Le Creux-du-Van est un site unique tant pour son paysage que pour sa biodiversité. C'est un site d'importance nationale, chacun le sait trop, de sorte qu'ainsi la multiplication des visiteurs et l'évolution des comportements malmènent ce site emblématique.

Il est donc malheureusement victime de sa popularité et le piétinement lors de promenades a fortement endommagé la flore, la détruisant même par endroits.

Le dispositif mis en place et décrit dans le rapport 12.061 doit être renforcé et être moins discret. Celui-ci devra toujours et encore se redimensionner dans une optique de développement durable qui nécessite un équilibre dynamique et une adaptation régulière des interventions face à des déséquilibres naturels et des changements sociétaux.

Ces deux recommandations, en plus des deux demandes précises auxquelles nous souscrivons, nous permettent d'interroger le Conseil d'État afin de savoir où en est la réalisation du plan de développement que le canton s'est engagé à mettre sur pied pour la période 2014-2022, même si nous apprenons qu'une opposition fait trainer son application complète.

Il y est d'ailleurs mentionné et je cite « que les mesures ne prendront sens que si elles sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de mesures de contrôles réguliers et que si l'approche à travers l'information et les incitations restent prioritaires. Mais il est évident que si elles ne devaient suffire, des sanctions devront être menées ».

Et nous sommes là dans le vif du sujet. Des mesures et des actions ont été prises mais ne suffisent plus. La mobilisation d'un forestier « ranger » et d'un garde

faune, le balisage et les panneaux explicatifs ne sont plus suffisants. Il faut les renforcer.

Toujours dans ce même plan de développement, une campagne de sensibilisation aux problèmes liés aux dérangements devait être testée avec l'implication de guides interprètes et d'agents spécialisés (garde faune et forestiers). Est-ce que ce sont les « agents-nature » dont parlait le Conseil d'État ? Quels en ont été les résultats et ne serait-il pas judicieux de la remettre au goût du jour et de l'appliquer de nouveau ?

L'activité de « ranger » a plusieurs facettes : celles de patrouiller, informer, instruire, entretenir, accueillir, gérer les conflits entre différents groupes d'utilisateurs et surtout communiquer, avec cœur mais fermeté. Des formations courtes d'ailleurs aujourd'hui existent.

Le service de la faune, de la forêt et de la nature peut compter sur l'engagement de trois rangers. Ils exercent leurs activités principales dans les différents milieux naturels du canton. N'y a-t-il pas là l'occasion de développer un job de week-end ou d'été pour des étudiants ou des personnes convaincus de la sauvegarde de la biodiversité ?

Les deux recommandations sont des appels à l'aide, des appels urgents à faire respecter les réglementations mais surtout à étendre l'éducation au développement durable pour construire un futur actif et responsable et pour préserver à long terme la beauté et les valeurs biologiques du Creux-du-Van en se donnant des moyens adéquats pour une meilleure surveillance de ce site et une meilleure information au public.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste  
**Annie Clerc-Birambeau**